

Séminaire du CReCSS

L'éthique en anthropologie de la santé : valeur heuristique, conflits, pratiques

Après « la restitution » en 2004-2005, « l'objet d'étude » en 2005-2006, le Séminaire du CReCSS a pour thème en 2006-2007 et 2007-2008 : « l'éthique en anthropologie de la santé ».

L'éthique, définie comme un « ensemble de règles ayant pour objet de soumettre l'activité scientifique au respect de valeurs jugées plus hautes que la liberté du chercheur »¹, tient une place de plus en plus importante dans l'exercice de la recherche, incluant l'anthropologie. Aussi, les associations d'anthropologues de nombreux pays (Grande-Bretagne, Canada, USA, Brésil, Inde notamment) se sont dotées de textes de références (codes d'éthique, « guidelines », manuels)². Les anthropologues français ont jusqu'à présent préféré éviter cette formalisation, pour de nombreuses raisons telles que la volonté de ne pas réduire la dimension réflexive de l'éthique à l'édiction de normes, ou parce qu'ils considèrent que la démarche éthique est déjà inhérente à la méthode de l'anthropologie. Ceci ne signifie pas une absence de réflexion sur l'éthique de la discipline, qui semble avoir, en France, essentiellement traité de l'application de la recherche et de l'implication des chercheurs³.

Le champ de la recherche en santé est étroitement balisé par un dispositif de gestion de l'éthique basé sur des principes fondamentaux (autonomie du sujet, bienfaisance/non-malfaisance, justice et équité) inscrits dans des textes reconnus au plan international (Code de Nuremberg, déclaration d'Helsinki⁴), qui imposent des pratiques standardisées (obtention du consentement informé du patient pour la participation à une recherche, procédures de protection de la confidentialité, soumission des protocoles de recherche à des comités d'éthique, suivi des recherches par des comités indépendants...). Aussi, dans certains domaines liés à la santé, une recherche anthropologique ne peut être réalisée que si elle est autorisée par un (voire plusieurs) des nombreux comités d'éthique existants (nationaux, propres aux institutions de recherche, aux organismes de financement, aux institutions sanitaires).

Or, l'application des principes et des règles de l'éthique de la recherche médicale à une recherche en anthropologie peut poser quelques problèmes pour plusieurs raisons, dont les suivantes :

- L'anthropologue peut être sensible à d'autres principes, tels que ceux de respect de la dignité des personnes ou de protection de la diversité des cultures
- Les principes et pratiques de l'éthique de la recherche médicale ont été définis pour une démarche scientifique déductive, ne considérant le sujet que dans sa dimension biologique, et s'accommodent mal avec la démarche inductive de l'anthropologue, qui ne peut imposer ses conditions aux configurations sociales qu'il observe
- Des pratiques standardisées de l'éthique de la recherche médicale telles que la nécessité d'obtenir un consentement écrit de la part des informateurs avant tout recueil d'information sont antinomiques avec la méthode anthropologique

1 Supiot A., 2001. *Pour une politique des sciences de l'homme et de la société*. Paris, PUF, Conseil national du développement des sciences humaines et sociales.

2 Voir notamment les textes de l'American Anthropology Association (USA) : www.aaanet.org/committees/ethics/ethcode.htm et de l'Association for Social Anthropology (UK) : www.theasa.org/ethics.htm

3 A ce propos voir le dossier « Ethique professionnelle et expérience de terrain » du Journal des Anthropologues (n°50-51, 1993) et le numéro thématique « L'anthropologie au défi de l'éthique » d'Anthropologie et Sociétés (vol 24 n°2, 2000).

4 <http://www.wma.net/f/policy/b3.htm>

Dans ces conditions, les exigences en matière d'éthique peuvent contraindre la définition des thèmes et des populations de recherche, et avoir des effets délétères sur la construction de l'objet d'étude ou sur la restitution des résultats. De plus, on peut s'interroger sur les capacités de l'éthique médicale à protéger les droits des sujets participant à la recherche lorsqu'elle est appliquée à l'anthropologie, pour au moins deux raisons : le sens particulier que prennent pour eux des mesures telles que le consentement à participer ; l'incapacité de l'éthique de la recherche médicale à aborder d'autres enjeux, essentiels pour les anthropologues, tels que les usages politiques des résultats de la recherche concernant tel ou tel groupe ou population.

D'autre part, sur le « terrain » de la recherche anthropologique, émergent des dilemmes éthiques qui se présentent dans des termes particuliers lorsqu'il s'agit de traiter de la santé et la maladie : dans la définition des situations de vulnérabilité qui conduisent à ne pas interroger certaines personnes, dans la décision d'intervenir ou de ne pas intervenir lorsqu'une personne est soumise à des pratiques thérapeutiques délétères, à propos des effets de l'enquête auprès des patients ou des soignants... Cet aspect n'est que rarement abordé dans la classique démarche de « réflexivité » revendiquée par les anthropologues, plus souvent soucieux des effets de la posture du chercheur sur la valeur scientifique de leur production que sur les droits des personnes auprès desquelles ils travaillent.

Par ailleurs, l'exercice de l'éthique de la recherche médicale est aussi un objet d'étude explicite dans les programmes de recherche sur l'anthropologie des études cliniques, moins explicite mais néanmoins incontournable pour les recherches dans l'institution médicale, où soins et recherche sont souvent intriqués. L'étude de l'exercice de l'éthique est potentiellement très pertinente pour aborder les enjeux des interfaces entre cultures locales et savoir global -porte d'entrée pour la réflexion sur le relativisme culturel-, comme entre science et société. Quel que soit le thème des recherches en anthropologie de la santé, la rencontre de comités d'éthique, la participation à ces comités, et la confrontation avec des événements sur le terrain, font des chercheurs les témoins de pratiques sociales qui mettent directement en confrontation des valeurs structurantes des sociétés et des groupes sociaux. Si ce séminaire ne relève pas de l'anthropologie *de* l'éthique de la recherche, des éléments s'y rapportant pourront nourrir la réflexion générale.

L'obligation d'argumenter dans laquelle l'absence de textes de référence en anthropologie place les chercheurs face à des comités d'éthique inspirés par la pensée médicale, et la nécessité de faire comprendre les effets sociaux de certaines pratiques d'éthique standardisées actuellement incontournables pour accéder à divers milieux ou populations, conduisent à projeter de formaliser un texte de référence sur l'éthique en anthropologie de la santé qui pourrait être mis à la disposition des membres et les partenaires du CReCSS.

Ce séminaire aura pour propos, autour des recherches de chaque intervenant, d'analyser le rapport à l'éthique en anthropologie de la santé, abordée sous divers angles,

- en documentant, à partir de l'expérience, le rapport, voire la confrontation, aux instances, aux règles et aux pratiques, de l'éthique de la recherche médicale et l'impact de cette confrontation sur l'élaboration et le déroulement de la recherche
- en documentant les dilemmes éthiques rencontrés dans la construction de l'objet d'étude et sur le terrain de la recherche, puis dans la restitution des résultats, tant au plan du rapport avec les personnes rencontrées qu'à un niveau plus général
- en discutant les principes de l'éthique tels que définis par l'éthique de la recherche médicale et par les anthropologues (éventuellement à partir des textes de référence dans d'autres pays), en s'attachant particulièrement à l'interface entre ces ordres de principes (contradictions, renforcement mutuel, indépendance)
- en discutant la pertinence et le contenu de textes de référence qui pourraient être adoptés par le CReCSS en matière d'éthique applicable à la recherche en anthropologie de la santé.